

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 1

Artikel: Changement de format
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

PRIX DE L'ABONNEMENT

Suisse:	Un an.	Fr. 4 50
	Six mois	» 2 50
Etranger:	Un an.	» 7 20

On s'abonne au Bureau du **Conteur**, à Lausanne, et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Palud, 24, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

PRIX DES ANNONCES

Canton:	15 cent.	Suisse:	20 cent.
Etranger:	25 cent.	Réclames:	50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Changement de format. — Nos annonces, publiées jusqu'ici dans une feuille détachée, compliquant le tirage et l'expédition, seront désormais, au point de vue de la publicité, infinité mieux placées à la quatrième page. Quant à l'espace destiné au texte ordinaire du *Conteur*, loin d'être diminué par ce fait, il en est au contraire augmenté, les neuf colonnes qui y sont consacrées contenant une plus grande quantité de matières que les douze colonnes de l'ancien format. Nous aimons à croire que cette transformation, qui nous était d'ailleurs demandée depuis longtemps, sera appréciée par les personnes qui voudront bien nous favoriser de leurs annonces. Celles-ci doivent être adressées à l'Agence de publicité *Haaenstein et Vogler*, à Lausanne.

Petite revue de l'année 1895.

Speech d'un major de table au banquet de la Société des Carabiniers. Beau Rivage, 1^{er} décembre 1895.

CHERS CONCITOYENS,

Chaque année, nous nous réunissons plus nombreux, semble-t-il, dans ce beau local; chaque année, l'animation, la gaité, la bonne entente, qui président à notre banquet, témoignent de la prospérité toujours croissante de la Société des Carabiniers.

Je n'en sollicite pas moins votre aimable concours dans l'accomplissement de la tâche qui m'est imposée, tâche vraiment pénible, fatigante, et dont j'ai hâte de me libérer dès aujourd'hui.

D'ailleurs, dans une fête comme celle-ci, il faut nécessairement de la variété et dans les personnes et dans les choses; et certes, malgré toute la bienveillance que vous m'avez témoignée jusqu'ici, je ne me fais point illusion; vous devez évidemment nous être dit: « Ce banquet, après tout, est bien uniforme, depuis tantôt dix ans; c'est toujours dîner, distribution des prix, puis Monnet, l'éternel Monnet, avec son speech traditionnel; c'est absolument comme dans les affaires communales, un peu toujours la même chose. »

Bref, puisqu'il en est encore ainsi pour aujourd'hui, allons-y gaiement de notre petite revue de l'année.

Il nous faut nécessairement, pour cela, remonter au mois de janvier, dont les longues intempéries n'ont certes pas été pour nous bien souriantes. Tandis que les avalanches répandaient la désolation dans les hautes vallées; ici, la neige, la pluie, le vent faisaient rage, obstruant les chemins de fer, rompant les lignes télégraphiques, interrompant nos communications avec Paris, et, jetant dans l'âme de Casimir-Perier de sombres pensées, provoquaient sa démission.

A Lausanne, on patugeait partout; c'est un peu dans nos mœurs.

Cette énorme quantité de neige, si favorable aux parties de luge qui égayèrent les abords de Lausanne pendant quelques semaines, fut une précieuse ressource pour nos journaux. A court de nouvelles étrangères, ils discutèrent chaudement la question de savoir si le substantif *luge* et le verbe pronominal *se luger* ne devaient

pas prendre place dans la langue française, en dépôt de l'Académie et de Littré.

Et pendant ce temps, deux pauvres diables, — le mari et la femme — gardiens de l'hôtel de Naye, cloîtrés par quatre mètres de neige, attendaient avec impatience que le printemps vint les délivrer.

Hélas! s'ils étaient complètement solitaires et isolés du monde, de ses joies et de ses bruits divers, ils l'étaient aussi de ses misères. J'ai la persuasion qu'ils ont eu là-haut moins de soucis et d'angoisses que notre Municipalité luttant avec M. Gagnaux, dans l'inextricable problème des roulcons.

Les amas de neige, qui ont encombré nos rues et gêné la circulation pendant si longtemps, ont donné lieu à quelques épisodes assez gais, témoin l'histoire de ce brave campagnard qui avait soumissionné pour l'enlèvement de la neige de son village. Ce travail lui fut adjugé; mais son cheval étant subitement tombé malade, il se rendit auprès du syndic pour solliciter une prolongation du délai fixé pour l'exécution de ses engagements.

— Je veux bien, fait le syndic, quel délai vous faut-il?

Après un instant de réflexion, notre paysan répondit :

— Eh bien, monsieur le syndic, pour que je ne sois pas obligé de venir vous importuner encore une fois, il vous faut m'accorder jusqu'au 1^{er} juillet.

En février, nous voyons l'attention générale se porter sur la France, encore sous le coup de la démission de M. Casimir-Perier, suivie d'une crise ministérielle.

Avouez qu'ils sont vraiment déplorables ces ministres français démissionnant au moindre échec! Je me suis dit mainte fois: « Qu'ils prennent donc pour exemple nos autorités. » M. Frey, lui, ne paraît pas être très accablé sous le poids des 270,000 non que nous lui avons si gracieusement octroyés dernièrement. Il tient bon et reste à son poste, prêt à recommencer.

Et notre Conseil d'Etat, est-ce qu'il abandonne le fauteuil quand le Grand Conseil ne vote pas ses projets de loi? — Il est vrai que le fait est excessivement rare. — Et cela pourquoi? C'est simplement que, par une sage prévoyance, il s'est tout d'abord assuré une majorité forte, inébranlable, convaincue d'avance, pour ainsi dire, et qui, dans les votations, se lève comme un seul homme pour la patrie... et pour le Conseil d'Etat!

Aussi, grâce à ces habiles précautions, c'est à peine si, dans le cours d'un demi-siècle, notre pouvoir exécutif prend une fois la mouche et dérange ses administrés!

Quelques semaines plus tard, notre ville reçut une nouvelle réjouissance. Vous savez tous depuis combien d'années nous souffrons de la disette d'eau. Tout à coup, la Société électrique Vevey-Montreux vint nous dire: « Pauvres amis,

nous vous avons vu si souvent, une baguette de coudrier à la main, chercher sans succès de l'eau potable, que nous sympathisons sincèrement à vos peines. Lassés, découragés, vous attendez peut-être que cette eau vienne seule à Lausanne? Ne vous abusez pas; ces douces surprises ne se voient guère. Mais voici: Comme vous, nous avons cherché, avec cette seule différence que nous avons trouvé. Venez un peu voir près de Château-d'Ex, quelles belles sources!... Eh bien, nous vous offrons de les partager entre nous, avec la réserve qu'à leur passage à Vevey elles seront utilisées comme force motrice. »

Dès lors, une délégation des autorités communales et de la Société des eaux s'est rendue à l'invitation qui lui était faite, et elle a vu couler, là-haut, en abondance, l'eau la plus cristalline qui soit au monde.

Si cette eau, avant de nous arriver, est utilisée comme force motrice à Vevey, tant mieux. Battus par de puissantes turbines, les microbes qu'elle pourrait contenir ne nous parviendront qu'assommés, ou du moins incapables de nuire.

Durant l'été, la Municipalité, effrayée par une sécheresse persistante, menacée d'une consommation d'eau toujours croissante par les tempérants, s'empessa, ainsi que la Société des eaux, de poursuivre les négociations. Aujourd'hui, on nous assure que la convention sera signée très prochainement. Espérons-le. Mais, jusqu'à ce moment, jusqu'à ce que nous voyions cette eau, depuis si longtemps promise, couler de nos fontaines et de nos robinets, nous serons toujours là comme un cerf altéré qui brame, vous savez après quoi... et après qui!

Rien d'autre d'important, en mars, si ce n'est la *Conspiration des brantes*.

On sait que l'article 21 du règlement d'exécution de la loi du 15 mai 1894 portait, entre autres, cette disposition :

« La brante (setier) destinée au mesurage des liquides ne peut être que de 50 litres. »

De là, grand émoi à Lavaux, récriminations générales de la part des vignerons, pétition au Conseil d'Etat, assemblée populaire à Rivaz, où l'on remarquait M. le chef du département de l'agriculture, l'abbé-président de la Confrérie des vignerons, M. Eugène Fonjallaz, conseiller national, le préfet du district et autres notabilités.

Les pétitionnaires basaient leurs réclamations sur le fait que, « pour les caves profondes, une charge de 50 litres est trop considérable, et qu'en cas d'accident, il y a une plus grande perte qu'avec la brante de 45 litres. »

Après une discussion assez vive de l'assemblée de Rivaz, on finit par s'entendre. M. le chef du département de l'agriculture donna diverses explications qui rassurèrent quelque peu nos vignerons, en laissant entrevoir la révision du règlement.

Enfin la collation de savoureuses petites pièces de pâtisserie, arrosées d'un pétillant 94, offerte par le Municipalité de Rivaz, n'a pas peu contribué à liquider la question.